

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)
Pierre Lessard, conseiller (19h)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

La conseillère, Madame Ginette Chapdelaine est absente.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : « L'avantage d'être intelligent, c'est qu'on peut toujours faire l'imbécile, alors que l'inverse est totalement impossible. »

2019-05-130

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les points suivants sont ajoutés dans «Inspecteur municipal» :

- ✚ Achat gravier : réparation accotements Chemin Craig
- ✚ Réparation ponceau rang 2 (en face de M. Joël Langlois) : 1 500\$
- ✚ Renouvellement contrat déneigement Ministère des Transports et signature

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2019

Rien à signaler.

2019-05-131

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2019

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-132

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Air Liquide Canada	Accessoires pour soudure	55.19 \$
L'Arsenal	Achat gauge camion #501 et «Air Eject Auto» pour ligne d'air caserne	1 286.25 \$
Batteries DM	Batteries service incendie	20.55 \$
Boivin Gauvin	Agent encapsulateur (mousse) et réparation camion incendie	151.87 \$

Camions BL	Réparation camion #2	220.67 \$
Centre de Prévention Suicide	Souper bénéfice 2019	60.00 \$
Centre d'extincteur SL	Recharge bonbonnes service incendie	346.02 \$
Charest International	Réparation camion #6	108.72 \$
Commission scolaire des Bois-Francis	Transport journée blanche	458.33 \$
Couvreur Laplante	Réparation toit CPE	592.12 \$
Entreprise M.O.	Location camion pour déneigement, gravier pour réparer les trous, sable à déglacage et transport excavatrice garage à Victoriaville	3 375.17 \$
Librairie Renaud Bray	Achat et crédit livres bibliothèque	261.34 \$
Location d'outil Simplex	Location chariot élévateur installation ligne d'air caserne de pompier	126.12 \$
Loisirs Sport Centre-du-Québec	Formation «Gestion des bénévoles dans le cadre d'un évènements»	20.00 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation souffleur	320.44 \$
Manon Michaud	Activités service de garde	62.71 \$
Maureen Martineau	Achat livres bibliothèque	192.11 \$
MRC d'Arthabaska	Cours d'eau Verville et sa branche #14, Cours d'eau Desrosiers branche #43	18 300.85 \$
Le peinturier	Peinture camions de déneigement	651.74 \$
Pièces d'auto Allison	Pièces installation système d'air caserne et camions de déneigement	181.92 \$
Les Produits Métalliques AT	Pièces camion #1	63.24 \$
Robitaille Équipements	Couteaux gratte à chemin	684.10 \$
Les Services mécaniques RSC	Pièces camion #1	84.30 \$
Sidevic	Pièces camions de déneigement	44.91 \$
SOS Technologies	Cartouches défibrillateur	203.51 \$
Vivaco	Achat divers, réparation pépîne et ristourne 2017-2018	2 213.34 \$
Total		30 085.52 \$

Sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 30 085.52\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois d'avril 2019 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 126 908.44\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 1^{er} mai 2019.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER

Le conseiller, Gervais Ouellette

- Informe les citoyens que les routes sont dans un piteux état faisant suite à l'hiver mais que les travaux de réfection vont bon train.

Le conseiller, Ghislain Gagnon

- Le 25 avril avait lieu l'assemblée générale annuelle de Rouli-Bus et il a été question de maximiser le transport en commun.
- Les jeunes de Partenaires 12-18 ont organisé au mois d'avril des activités pour les jeunes du territoire au gymnase de l'école ce qui fut très apprécié des utilisateurs.
- La construction des bacs pour les incroyables comestibles est terminée.

Le conseiller, Pierre Lessard

- Rien à signaler.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil

- Rien à signaler.

La conseillère, Ginette Chapdelaine (absente)

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Invite les citoyens au marché nomade du 25 mai et le 1^{er} juin à la Fête des voisins.
- Félicite les participantes de l'exposition du Cercle de Fermière qui a eu lieu ce vendredi 3 mai.
- Un «spinoton» aura lieu le 18 mai à l'école Saint-Cœur-de-Marie afin que les étudiants puissent payer leur voyage de fin d'année. Le maire, M. Fortin participera à ce «spinoton».

Le maire, Réal Fortin

- Compte-rendu de son assistance à la rencontre annuelle de la Commission scolaire et mentionne que l'école Saint-Cœur-de-Marie de Tingwick est en progression.
- Félicite tous les participants du concours de fabrication de cabanes d'oiseaux pour le Sentier Les Pieds d'Or.
- Mentionne l'excellent travail du service de sécurité incendie lors des dernières inondations aux Trois-Lacs.

OPÉRATEUR EN EAUX

2019-05-133

Commande d'alun : station d'épuration

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'autoriser le responsable des eaux, Éric Ouellette à effectuer l'achat d'alun pour la station d'épuration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-134

Vérification égout église

Considérant qu'il y a une problématique d'égout à l'église;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère, Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'effectuer les vérifications et les travaux nécessaires pour résoudre cette problématique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Développement domiciliaire : description technique : embauche d'un arpenteur

La résolution numéro 2019-05-135

Le conseiller, Gervais Ouellette mentionne qu'il a un intérêt dans le prochain sujet et se retire de la table des délibérations

Considérant que la Municipalité de Tingwick a demandé une exclusion de la zone agricole sur le lot 5 500 018 du Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec :

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec demande une description technique du projet domiciliaire pour valider l'acceptation de la demande;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'embaucher un arpenteur pour ladite description technique pour une somme approximative de 1 200\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller, Gervais Ouellette revient à la table des délibérations.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2019-05-136

Demande MTQ : écoulement des eaux face au 403, Chemin de Warwick : sécurité des automobilistes

Considérant que la Municipalité de Tingwick a un contrat de déneigement et d'entretien du Chemin de Warwick;

Considérant qu'en face du 403, Chemin de Warwick l'eau traverse la rue glace la route et rend cette route dangereuse pour les automobilistes à la hauteur de cette adresse;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande au Ministère des Transports de corriger le problème d'écoulement des eaux face au 403, Chemin de Warwick à Tingwick afin de rendre la route plus sécuritaire en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-137

Contrat du 1^{er} conducteur du circuit de déneigement du Ministère des Transports : dates de début et de fin de contrat

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que les dates de contrat du 1^{er} conducteur pour le circuit de déneigement du Ministère des Transports soit les mêmes que le contrat intervenu entre la municipalité et le ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-138

Demande MTQ : panneaux de politesse pour réduire le bruit des freins moteurs rue St-Joseph

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick demande au Ministère des Transports l'installation de panneaux de politesse pour réduire le bruit des freins moteurs sur la rue St-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-139

Présentation soumission camion de déneigement (2^e appel d'offre)

Les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le lundi 29 avril 2019 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Messieurs Eddy Marquette (Équipements Lourds Papineau inc.), Michel Lacroix (Charest International), et Éric Ouellette (responsable des eaux)

Nom	Prix	Conformité
Équipements Lourds Papineau (ELP)	263 495\$	Oui
Charest International	284 341.55\$	Non vérifiée

Après vérification la soumission d'Équipements Lourds Papineau (ELP) est la plus basse conforme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la soumission d'Équipements Lourds Papineau au montant décrit précédemment le tout conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-140

Présentation soumission calcium

Les soumissions ont été ouvertes à 11h30 le jeudi 3 mai 2018 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Messieurs Réal Fortin, maire Gervais Ouellette, conseiller Pierre-André Arès, conseiller et Madame Marjolaine Vaudreuil, conseillère de la municipalité de Tingwick.

Nom	Prix	Conformité
Les Entreprises Bourget inc.	0.3389\$/litre taxes non incluses	Oui
Somavrac C.C. inc.	0.3439\$/litre taxes non incluses	Non vérifiée

Après vérification la soumission des Entreprises Bourget inc. est la plus basse conforme. Les prix soumis n'incluent pas les taxes applicables en vigueur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la soumission des Entreprises Bourget inc. au montant décrit précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-141

Demande conjointe de soumission déneigement secteur Trois-Lacs : Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

Considérant que le secteur Trois-Lacs de Tingwick est une continuité du secteur Trois-Lacs de Saint-Rémi-de-Tingwick;

Considérant que les contrats de déneigement pour ces secteurs sont devenus à échéance pour les deux municipalités;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande à la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick une soumission conjointe de déneigement pour le secteur Trois-Lacs pour une période de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-142

Changement de ponceau et épandage gravier temporaire route du 6^e rang nord

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'effectuer le changement du ponceau dans la route du 6^e rang

nord. Pour ce qui est de l'épandage de gravier temporaire ce sujet est remis à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Offre d'emploi inspecteur municipal
La résolution numéro 2019-05-143**

Considérant que l'inspecteur municipal, Benoît Lambert quittera ses fonctions au mois de novembre 2019;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la Municipalité de Tingwick publie une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-144 Achat de pierre passage piétonniers rues Simoneau et Desharnais

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu d'effectuer l'achat de pierre pour épandre sur le passage piétonnier entre les rues Simoneau et Desharnais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-145 Changement de ponceau érablière en location : 2 000\$

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu de changer le ponceau menant à l'érablière en location.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-146 Achat souffleur/aspirateur à essence : 230\$

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu de se procurer un souffleur/aspirateur à essence au coût de 230\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-147 Demande de soumissions : achat de 2 afficheurs de vitesse

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu de demander des soumissions pour l'achat de 2 afficheurs de vitesse. Le tout conditionnel à l'acceptation par le Ministère des Transports du Québec de l'installation de ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-148 Demande de soumissions 3^e couche de traitement de surface : rang 6, Chemin de l'Aqueduc et route du 2^e au 3^e rang

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour une 3^e couche de traitement de surface dans le rang 6, le Chemin de l'Aqueduc et la route du 2^e au 3^e rang. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-149 Demande de soumission pavage d'une partie du Chemin Craig et de la rue Desharnais

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le pavage d'une partie du Chemin Craig et de la rue Desharnais.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Demande de soumission pulvérisation et surfacage des rues Bourbeau et Beaudet

La résolution numéro 2019-05-150

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la pulvérisation et le surfacage des rues Bourbeau et Beaudet. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-151

Demande de soumission scellement de fissures

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le scellement de fissures dans différentes routes de la municipalité. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-152

Demande de soumission rechargement route du 8^e rang et rang 9

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le rechargement de la route du 8^e rang et du rang 9. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-153

Achat gravier : réparation accotements Chemin Craig

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'acheter du gravier pour la réparation des accotements du Chemin Craig.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-154

Réparation ponceau rang 2 (en face de M. Joël Langlois) : 1 500\$

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu de réparer le ponceau du rang 2 en face de M. Joël Langlois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-155

Renouvellement contrat déneigement Ministère des Transports et signataire

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son contrat de déneigement avec le Ministère des Transports pour la saison hivernale 2019-2020 et que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée aux fins de la présente résolution à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✚ Remerciement pour les marques de sympathies à la suite du décès de M. Bertrand Charland;
- ✚ M. Marc Ouellette : départ à la retraite;
- ✚ Ministère des Transports : accusé réception résolution #2019-03-072;
- ✚ Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick : participation financière (1 080\$) pour le camp de jour 2019;
- ✚ Ministère des Transports : imposition de nouvelles restrictions quant aux limites de charges permises sur le pont situé au-dessus de la rivière des Rosiers (P-00496);
- ✚ Ministère des Affaires municipales et de l'habitation : Semaine de la municipalité 2019.

ADMINISTRATION

2019-05-156 Retraite de M. Marc Ouellette, directeur du service de sécurité incendie : remerciement et bon d'achat

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick offre un bon d'achat de 75\$ à M. Marc Ouellette à titre de remerciement pour l'excellent travail effectué à titre de pompier et de directeur du service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-157 Remerciement M. Stéphane Houle : concierge édifice administratif

Considérant que M. Stéphane Houle a dû quitter ses fonctions de concierge pour des raisons de surcharge de travail;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick transmette une lettre de remerciement pour l'excellent travail effectué par M. Houle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-158 Embauche de M. Michel Carignan à titre de concierge édifice administratif

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick embauche M. Michel Carignan à titre de concierge pour l'édifice administratif. Le salaire sera déterminé en fonction de l'échelle salariale en vigueur pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-159 Règlement #2019-392 établissement un programme triennal d'inspection des fosses de rétention

Considérant les pouvoirs attribués à la Municipalité de Tingwick en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la *Loi sur la compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

Considérant que la Municipalité de Tingwick est responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r.22);

Considérant que la MRC d'Arthabaska a adopté le 21 juin 2017 le Règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques;

Considérant que le traitement des effluents des résidences isolées et autres bâtiments revêt une grande importance en matière de santé publique et de qualité de l'environnement;

Considérant que le traitement inadéquat des effluents des résidences isolées et autres bâtiments est susceptible d'avoir une incidence néfaste sur la qualité de l'écosystème des lacs et cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de

Tingwick;

Considérant que le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* permet aux propriétaires et ce à certaines conditions, d'implanter une fosse de rétention uniquement dans le cas où la municipalité de Tingwick dispose d'un programme triennal d'inspection de ces fosses;

Considérant que conformément au deuxième alinéa du paragraphe b) de l'article 53 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, la Municipalité de Tingwick désire mettre en place un programme triennal d'inspection des fosses de rétention afin d'en vérifier l'étanchéité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} avril 2019;

Considérant que le projet de règlement a été déposé par le conseiller, Pierre Lessard, à la séance du 1^{er} avril 2019;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que le présent règlement soit adopté, lequel ordonne et statue comme suit :

Chapitre 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO

Le règlement porte le numéro 2019-392 et le titre suivant : «*Règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention*».

ARTICLE 2 TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique à tout le territoire de la Municipalité de Tingwick.

ARTICLE 3 IMMEUBLE ASSUJETTI

Le règlement s'applique à tout propriétaire d'immeuble situé sur le territoire de la Municipalité de Tingwick et qui utilise une fosse de rétention mis en place pour donner suite à l'obtention du permis requis en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r.22).

ARTICLE 4 DOMAINE D'APPLICATION

En complément et selon les conditions établies par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, le présent règlement fixe les modalités de la mise en place par la municipalité d'un programme triennal d'inspection des fosses de rétention afin d'en vérifier l'étanchéité.

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Bâtiment

Bâtiment, logement ou local non desservi par un service d'égout collectif approuvé par le ministre du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques.

Entrepreneur

Gesterra ou Gaudreau Environnement Inc., leurs représentants, leurs sous-

contractants, leurs successeurs ou ayant droit, qui a la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux visés par le présent règlement.

Fosse de rétention

Un réservoir étanche destiné à emmagasiner les eaux d'une toilette à faible débit, d'une toilette chimique ou les eaux ménagères avant leur vidange.

Inspection

Comprend tout travail ou action de routine nécessaire pour prévenir et pour réduire le risque que les eaux usées soient rejetées dans l'environnement. L'inspection est réalisée par des observations visuelles afin de constater si la fosse présente des indices visuels de non-étanchéité.

Municipalité

Municipalité de Tingwick

Occupant

Toute personne physique, notamment le propriétaire, le locataire, l'usufruitier ou le possesseur, occupant de façon permanente ou saisonnière un immeuble assujéti au présent règlement.

Fonctionnaire désigné

Inspecteur en bâtiment et/ou en environnement de la municipalité ou tout autre personne désignée par résolution du conseil municipal.

Propriétaire

Toute personne physique ou morale, dont le nom apparaît au rôle d'évaluation foncière de la municipalité, à titre de propriétaire d'un bâtiment.

Règlement

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22).

Système

Voir «Fosse de rétention».

CHAPITRE 2 PROGRAMME D'INSPECTION TRIENNAL DES FOSSES DE RÉTENTION

ARTICLE 6 INSPECTION PAR LA MUNICIPALITÉ

L'inspection, telle que définie à l'article 5 du présent règlement, est effectuée par l'entrepreneur.

Cette inspection n'exempte en aucun cas le fabricant, l'installateur ou le propriétaire, de leurs responsabilités et de leurs obligations en regard dudit règlement.

ARTICLE 7 OBLIGATION DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité ou l'entrepreneur doit prévenir par écrit le propriétaire du système au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date d'inspection.

La municipalité a l'obligation de faire respecter ce règlement.

ARTICLE 8 OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire doit permettre à l'entrepreneur ou au fonctionnaire désigné d'avoir

accès, à toute heure raisonnable, à toutes les composantes du système afin d'en vérifier l'état et le fonctionnement.

Le propriétaire doit rendre facilement accessible les couvercles de la fosse et les dégager conformément au *Règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques* de la MRC d'Arthabaska.

ARTICLE 9 MODALITÉS MINIMALES D'INSPECTION

Les modalités minimales suivantes doivent être respectées :

Fréquence et nature de l'inspection

Toute fosse de rétention doit être inspectée, de façon minimale, une fois tous les trois (3) ans. Les opérations suivantes doivent être effectuées :

- Une inspection visuelle de la fosse afin d'y détecter tout signe de non-étanchéité.
- Le propriétaire doit prévoir que l'inspection se réalise le même jour que la vidange de la fosse de rétention afin que l'entrepreneur ou l'officier responsable puisse en faire l'inspection avant, pendant et après la vidange.

ARTICLE 10 IMPOSSIBILITÉ DE PROCÉDER À L'INSPECTION

Si l'inspection de la fosse de rétention n'a pas pu être effectuée pendant la période fixée selon le préavis transmis au propriétaire, conformément à l'article 7, parce que le propriétaire ne s'est pas conformé à l'article 8, un deuxième avis lui est transmis fixant une nouvelle période pendant laquelle l'inspection de la fosse sera effectuée.

ARTICLE 11 ATTESTATION D'INSPECTION

Pour chaque inspection de fosse de rétention, l'entrepreneur ou l'officier responsable complète un rapport qui indique, notamment le nom du propriétaire ou de l'occupant, l'adresse civique de l'immeuble où les travaux ont été effectués, une description des travaux réalisés ainsi que la date d'inspection.

CHAPITRE 3 DISPOSITIONS PÉNALES

ARTICLE 12 DÉLIVRANCE DES CONSTATS D'INFRACTION

Le fonctionnaire désigné de l'application du présent règlement est autorisé à délivrer, au nom de la municipalité, des constats pour toute infraction au présent règlement.

ARTICLE 13 INFRACTION ET AMENDE

Quiconque contrevient à l'article 8 commet une infraction et est passible :

1. Pour une première infraction, d'une amende de 500\$ dans le cas d'une personne physique, et de 1 000\$ dans le cas d'une personne morale;
2. Pour une première récidive, d'une amende de 1 000\$ dans le cas d'une personne physique, et de 2 000\$ dans le cas d'une personne morale;
3. Pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 2 000\$ dans le cas d'une personne physique, et de 4 000\$ dans le cas d'une personne morale.

La municipalité se réserve le droit d'exercer toute forme de recours prévu par la loi.

CHAPITRE 4 DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

2019-05-160
- 250 -

Offre de protection contre les cyberattaques : MMQ : 500\$/année et annulation de la résolution numéro 2019-04-111

Considérant qu'après des discussions avec le service informatique de la Ville de Victoriaville ceux-ci nous recommandent de prendre une protection contre les cyberattaques étant donné tout ce qui s'est passé dernièrement dans certaines municipalités et MRC du Québec;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu d'accepter l'offre de la MMQ pour une protection contre les cyberattaques au montant de 500\$/année et d'annuler la résolution numéro 2019-04-111.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-161

Achat de matériel : Service de garde municipal

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu d'autoriser l'achat de matériel tel que décrit dans la liste fournie par la responsable, Manon Michaud au montant de 306.29\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-162

Formation cours premiers soins personnels camp de jour et animation : frais d'inscription 392\$ pour 4 personnes (3 jours de formation)

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'autoriser la formation pour les premiers soins et l'animation au personnel du camp de jour 2019. Les frais inhérents leur seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-163

Formation de coordonnateur de camp de jour : Madame Mélodie Lambert : 50\$

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller, Pierre Lessard et résolu d'autoriser la participation de la coordonnatrice du camp de jour, Mélodie Lambert à la formation des coordonnateurs de camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-164

Corporation de développement communautaire des Bois-Francis : 29 mai prochain : bons coups des groupes communautaires

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu d'autoriser le maire, Réal Fortin et la conseillère, Marjolaine Vaudreuil à participer au déjeuner des bons coups de la Corporation de développement communautaires de Bois-Francis le 29 mai prochain au coût de 20\$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-165

Participation «On lance l'été» 2^e édition : réservation d'un kiosque : Municipalité de Tingwick : 50\$ plus les taxes applicables

Considérant que le conseil désire faire connaître ses associations ainsi que ses attraits;

Considérant que la Corporation de développement économique Victoriaville et sa région organise une activité de kiosque de rue;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick participe à cet événement en louant un emplacement au coût de 50\$ plus les taxes

applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Commandite Tingwick en blues édition 2019 : 5^e anniversaire : 2 000\$
La résolution numéro 2019-05-166**

Considérant que Tingwick en blues sera à sa 5^e édition;

Considérant que les organisateurs demandent un montant supplémentaire de 1 000\$ à titre de commandite;

Considérant que la municipalité fournie de la main d'œuvre et de la machinerie pour certains évènements mais pas pour celle-ci;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère, Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-167

Identification employés cadres et conseil : 100\$/4 ans

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu qu'un budget de 100\$ sur une période de 4 ans pour se procurer un vêtement d'identification à l'effigie de la municipalité sur présentation de facture pour chaque cadre identifié ainsi que pour les membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-168

Réclamation de Madame Marie-Josée Gagnon

Considérant que Madame Marie-Josée Gagnon réclame la somme de 122.10\$ à la suite des inondations en avril dernier;

Considérant qu'elle mentionne que selon eux les drains de la municipalité étaient bouchés;

Considérant que sur place lors de l'évènement le maire, Réal Fortin a mentionné le remboursement de certaines dépenses;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu de rembourser Mme Gagnon et de revoir les procédures dans des cas semblables pour l'avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-169

Offre de service entretien plates-bandes : Vert Tige

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'accepter l'offre de service de Vert Tige pour l'entretien des plates-bandes pour l'été 2019 au montant de 3 640\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-170

Offre de service nouvelles plates-bandes : Vert Tige

Considérant que la municipalité a demandé des prix pour de nouvelles plates-bandes à Vert Tige;

Considérant que l'offre de service était pour toutes les plates-bandes identifiées par la municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le

conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la municipalité accepte une partie de l'offre de service pour les plates-bandes suivantes :

Terre-plein rue St-Joseph
CPE rue Sainte-Marie
Station d'eau potable

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Couverture internet : appui à Cogeco Connexion inc.

La résolution numéro 2019-05-171

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC d'Arthabaska ont exprimé la volonté que l'ensemble des résidences, des commerces, des industries, des entreprises touristiques et agricoles situés dans les parties rurales des municipalités puissent avoir accès à des services de télécommunications fiables et rapides ;

ATTENDU QU'un projet collectif de réseau de fibre optique était en réflexion dans la MRC d'Arthabaska depuis 2016 afin de trouver une solution pour améliorer les télécommunications sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE de récentes annonces gouvernementales, tant fédérales que provinciales, annonceraient des programmes d'aides financières destinés aux télécommunicateurs afin de déployer la fibre optique dans les municipalités rurales mal desservies;

ATTENDU QUE la compagnie Cogeco Connexion inc. désirerait présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ces programmes afin de brancher les municipalités rurales de la MRC d'Arthabaska avec la fibre optique;

ATTENDU QUE la mise en place d'un réseau de fibre optique par Cogeco Connexion inc. permettrait une économie significative pour les municipalités en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC;

ATTENDU QUE la municipalité de Tingwick reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités rurales ;

ATTENDU QUE le projet aiderait également la région à attirer les familles et les entreprises à s'y établir et à bénéficier des mêmes services que ceux offerts dans les centres urbains;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu :

QUE la municipalité de Tingwick appuie la compagnie Cogeco Connexion inc. dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière aux programmes gouvernementaux afin de déployer la fibre optique dans notre municipalité ainsi que dans les autres municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prévu initialement dans le projet collectif ;

QUE la municipalité de Tingwick demande respectueusement aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Cogeco Connexion inc.;

QUE l'appui de la municipalité de Tingwick soit toutefois conditionnel à ce que Cogeco Connexion inc. s'engage à desservir 100 % du territoire de notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Invitation au souper-spectacle du 25^e anniversaire : Pêche Nicolet

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

2019-05-172
- 253 -

Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes en identifiant la personne responsable de les recevoir et l'adresse électronique à laquelle elles devront être transmises

Considérant qu'à compter du 25 mai 2019 une municipalité aura l'obligation de traiter les plaintes qu'elle recevra à l'égard de son processus de demandes de soumissions publiques et de leurs avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que le conseil se dote d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes en identifiant la directrice générale, Chantale Ramsay à titre de personne responsable pour les recevoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-173

Participation directrice générale : formation TPS/TVQ Municipalité de Kingsey Falls : 29 mai : gratuit

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'autoriser la directrice générale, Chantale Ramsay à participer à la formation offerte gratuitement sur les réclamations de la TPS/TVQ à la Municipalité de Kingsey Falls le 29 mai prochain. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-174

Plainte de M. Daniel Landry : affiche lumineuse rue St-Joseph

Considérant que M. Daniel Landry a déposé une plainte concernant la luminosité de l'affiche lumineuse située au coin des rues Ste-Marie et St-Joseph;

Considérant que le conseiller Ghislain Gagnon s'est rendu chez M. Landry pour constater la problématique;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que le conseil effectue les vérifications réglementaires nécessaires pour la correction de cette problématique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-175

Ville de Victoriaville : mise à jour système informatique : 65\$ heure

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick demande à la Ville de Victoriaville d'effectuer les mises à jour des systèmes informatiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-176

Achat abreuvoir Pavillon Armand-Rousseau

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la municipalité effectue l'achat d'un abreuvoir qui sera installé au Pavillon Armand-Rousseau au montant de 1 393.75\$ plus les taxes applicables plus la plomberie de raccordement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-177

Vente vieille génératrice service incendie

Considérant que le service incendie possède une génératrice dont le moteur fonctionne mais plus le générateur;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu de vendre ladite génératrice au plus offrant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Achat bouteilles d'eau réutilisable
La résolution numéro 2019-05-178**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu d'autoriser l'achat de 500 bouteilles d'eau réutilisable avec le logo de la municipalité. Le coût de chaque bouteille ne devra pas excéder 3.00\$ incluant le logo.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-05-179 Formation artificier M. Ghislain Gagnon

Considérant que les assureurs de la municipalité exigent un artificier certifié pour toutes les fêtes incluant des feux d'artifices;

Considérant que M. Ghislain Gagnon désire participer à la formation;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick forme M. Gagnon à titre d'artificier. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : abreuvoir si prévue dans nos salles, vivaces plates-bandes et souffleur/aspirateur électrique.

2019-05-180 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la présente séance soit levée. (20h15)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

**Chantale Ramsay
Directrice générale et
Secrétaire trésorière**

**Réal Fortin
Maire**

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2019-05-132, 2019-05-133, 2019-05-134, 2019-05-135, 2019-05-137, 2019-05-139, 2019-05-140, 2019-05-141, 2019-05-142, 2019-05-144, 2019-05-145, 2019-05-146, 2019-05-147, 2019-05-148, 2019-05-149, 2019-05-150, 2019-05-151, 2019-05-152, 2019-05-153, 2019-05-154, 2019-05-156, 2019-05-158, 2019-05-160, 2019-05-161, 2019-05-162, 2019-05-163, 2019-05-164, 2019-05-165, 2019-05-166, 2019-05-167, 2019-05-168, 2019-05-169,

2019-05-170, 2019-05-173, 2019-05-175, 2019-05-176, 2019-05-178 et 2019-05-179.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire
%%